



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant de l'Indonésie au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 septembre 2019 indiquant que M. Febrian A. Ruddyard, Directeur général chargé de la coopération multilatérale au Ministère des affaires étrangères, représentera son pays à la 8625^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 20 septembre 2019.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

